



Affaire suivie par Marie FELIX
Orange
Unité Pilotage Réseau Nord Est
Département Négociations et Affaires Réseau
BP 88007
21080 DIJON Cedex 9
Mail : uprne.artquaranteneuf@orange.com

**Monsieur le Responsable du Schéma directeur
territorial d'aménagement numérique (SDTAN)
Conseil Départemental de la Côte d'Or
53 bis rue de la Préfecture
BP 1601
21035 DIJON Cedex**

Dijon, le 10 mai 2021

Objet : travaux d'infrastructures de réseau – Information du représentant de l'État
Art. L. 49 du code des Postes et Communications Électroniques
Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 de réduction de la fracture numérique

Monsieur le Responsable,

Nous vous informons que Orange va procéder à des travaux et construire un nouveau réseau de communications électroniques sur la commune de HAUTEROCHE (code postal 21150, code INSEE 21314).

Le réseau aura une longueur de 1555 m en 2 tronçons, Chemin de la Fontaine Saussy, Rue Basse et D9.

Coordonnées Lambert du tronçon 1 (550 m):

Lambert II étendus :

Origine : X : 768437,58 Y : 2278969,91 ; Destination : X : 768346,21 Y : 2278445,49

Lambert 93 :

Origine : X : 818365,40 Y : 6711004,20 ; Destination : X : 818269,63 Y : 6710480,98

Coordonnées Lambert du tronçon 2 (1005 m):

Lambert II étendus :

Origine : X : 769037,52 Y : 2279031,48 ; Destination : X : 768611,60 Y : 2279918,92

Lambert 93 :

Origine : X : 818965,37 Y : 6711060,61 ; Destination : X : 818547,37 Y : 6711950,96

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en tranchée, conformément au règlement de voirie.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cette information, prévue par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, (art. L. 49 du Code des Postes et Communications Electroniques) et le décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, laquelle doit être effectuée sans délai, en application des dispositions légales susvisées.

Un projet de publication vous est joint en annexe. Je vous invite à me communiquer dès que possible le moyen retenu pour cette publication ainsi que la date à laquelle elle a été effectuée.



Les collectivités ou opérateurs devront faire connaître dans un délai de six semaines à compter de la publication, leur intérêt pour ce projet. La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Orange / UPR Nord Est

NAR/ REG

BP 88007

21080 DIJON Cedex 9

Mail : uprne.artquaranteneuf@orange.com

A défaut de réponse des collectivités ou opérateurs dans les 45 jours après réception du présent courrier, compte tenu de la nécessité de construire le réseau dans des délais compatibles avec nos obligations de service rendues aux clients, Orange commencera les travaux à l'expiration de ce délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphanie CADET

Responsable Règlementation

Pour le Directeur du Département Négociations et Affaires Réseau

A handwritten signature in black ink, appearing to read "cadet", written over a horizontal line.



Projet de publication à insérer

PUBLICATION

Nous vous informons que Orange va procéder à des travaux et construire un nouveau réseau de communications électroniques sur la commune de HAUTEROCHE (code postal 21150, code INSEE 21314).

Le réseau aura une longueur de 1555 m en 2 tronçons, Chemin de la Fontaine Saussy, Rue Basse et D9.

Coordonnées Lambert du tronçon 1 (550 m):

Lambert II étendus :

Origine : X : 768437,58 Y : 2278969,91 ; Destination : X : 768346,21 Y : 2278445,49

Lambert 93 :

Origine : X : 818365,40 Y : 6711004,20 ; Destination : X : 818269,63 Y : 6710480,98

Coordonnées Lambert du tronçon 2 (1005 m):

Lambert II étendus :

Origine : X : 769037,52 Y : 2279031,48 ; Destination : X : 768611,60 Y : 2279918,92

Lambert 93 :

Origine : X : 818965,37 Y : 6711060,61 ; Destination : X : 818547,37 Y : 6711950,96

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en tranchée, conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, (art. L. 49 du Code des Postes et Communications Electroniques) et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître dans un délai de six semaines à compter de la présente publication, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse dans un délai de 6 semaines suivant la publication, Orange procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Orange
UPR Nord Est
NAR / REG
BP 88007
21080 DIJON Cedex 9
Mail : uprne.artquaranteneuf@orange.com